



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 mai 2008 — N° 83

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 10.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Proulx (Trois-Rivières) propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions afin qu'elle étudie et fasse rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec, et entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de M. Proulx (Trois-Rivières).

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose l'amendement suivant :

QUE la motion du député de Trois-Rivières soit amendée de la manière suivante : À la cinquième ligne après le mot « et » ajouter les mots « qu'à cette fin, la Commission entende : la ministre des Finances, le sous-ministre des Finances, le Vérificateur général du Québec, M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course ainsi que le sénateur M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques », et à la cinquième ligne après le mot « et » enlever les mots « entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire ».

14 mai 2008

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions afin qu'elle étudie et fasse rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec, et qu'à cette fin, la Commission entende : la ministre des Finances, le sous-ministre des Finances, le Vérificateur général du Québec, M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course ainsi que le sénateur M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Proulx (Trois-Rivières) et sur la motion d'amendement de M. Gauthrin (Verdun), sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que M. Chagnon, deuxième vice-président, prend en délibéré.

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que la décision sur la recevabilité de la motion d'amendement présentée par M. Gauthrin (Verdun) sera rendue avant le vote.

Le débat terminé, M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, signifie son intention de reporter la tenue du vote sur la motion d'amendement qu'il a présentée, sous réserve de sa recevabilité, et la tenue du vote sur la motion de M. Proulx (Trois-Rivières) à la période des affaires courantes.

En conséquence, à 11 h 54, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

14 mai 2008

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 81 Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 219 Loi concernant Investia Services Financiers inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 972-20080514)

M. Arcand (Mont-Royal) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant Investia Services Financiers inc.

La motion est adoptée.

14 mai 2008

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 219 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Boulet, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Dépôt n° 973-20080514)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport actuariel modifiant l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006.

(Dépôt n° 974-20080514)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 302 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* concernant les prestations de rentes d'orphelins.

(Dépôt n° 975-20080514)

14 mai 2008

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Fournier, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

M. Chagnon, deuxième vice-président, rend la décision suivante quant à la recevabilité de la motion d'amendement présentée par M. Gautrin (Verdun) à la motion de M. Proulx (Trois-Rivières), présentée dans le cadre des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est recevable, puisqu'elle n'a pas pour effet de nier, de dénaturer ou d'écarter le principe de la motion principale. L'amendement modifie une modalité de la motion confiant le mandat à la commission, ce qui est permis par la jurisprudence.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par M. Proulx (Trois-Rivières) et sur la motion d'amendement proposée par M. Gautrin (Verdun).

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Gautrin (Verdun).

Cette motion se lit comme suit :

14 mai 2008

QUE la motion du député de Trois-Rivières soit amendée de la manière suivante : À la cinquième ligne après le mot « et » ajouter les mots « qu'à cette fin, la Commission entend : la ministre des Finances, le sous-ministre des Finances, le Vérificateur général du Québec, M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course ainsi que le sénateur M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques », et à la cinquième ligne après le mot « et » enlever les mots « entend toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **55** en annexe)

Pour : **40** Contre : **66** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Proulx (Trois-Rivières).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions afin qu'elle étudie et fasse rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec, et entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **56** en annexe)

Pour : **66** Contre : **40** Abstention : **0**

14 mai 2008

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Riedl (Iberville), M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale regrette l'attitude de la junte militaire birmane qui, à la suite du passage du cyclone Nargis, refuse d'ouvrir les frontières du pays à l'aide internationale, privant ainsi les nombreuses victimes de cette catastrophe humanitaire d'une aide essentielle à leur survie;

QU'elle rappelle que cette catastrophe pourrait voir son bilan, estimé actuellement par les Nations Unies à plus de 60 000 morts, 220 000 personnes disparues et plus de 1 200 000 personnes affectées, s'alourdir considérablement si aucun secours n'est porté à cette population dans le besoin.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Morissette (Charlesbourg), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale de l'implant cochléaire qui se tient le 17 mai de chaque année, et ce depuis son adoption en 2002.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 mai 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gosselin (Jean-Lesage), M. Bachand, ministre du Tourisme, et M. Pagé (Labelle) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats de la 23^e édition des Grands Prix du tourisme québécois, et qu'elle souligne les efforts de toutes les entreprises qui oeuvrent dans l'industrie touristique québécoise qui contribuent, grâce à leurs activités, à l'économie et au rayonnement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx (Trois-Rivières), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Bérubé (Matane) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la victoire de l'équipe de hockey Caron et Guay de Trois-Rivières qui a remporté pour la 1^{re} fois de son histoire la Coupe Futura dans la Ligue nord-américaine de hockey.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de la Famille, M. Bonnardel (Shefford) et Mme Lapointe (Crémazie) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 13^e Semaine québécoise des familles qui se tient cette année du 12 au 18 mai sous le thème « Au fil du temps... Parent et fier de l'être! ».

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

14 mai 2008

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi sur le courtage immobilier, et du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l’assurance maladie et la Loi sur la Régie de l’assurance maladie du Québec;
- la Commission des institutions, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la police.

M. Picard, troisième vice-président, donne l’avis suivant :

- la Commission des transports et de l’environnement se réunira en séance de travail afin d’adopter son rapport sur la gestion des matières résiduelles au Québec, et de traiter de l’organisation de la conférence de presse.
- _____

14 mai 2008

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Picard, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 15 mai 2008, sur une question adressée par M. Roux (Arthabaska) à M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les rentes d'orphelins versées par la Régie des rentes du Québec.

L'Assemblée poursuit le débat.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 68 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 68 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 15 mai 2008, à 14 heures.

La motion est adoptée.

14 mai 2008

En conséquence, à 16 h 42, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 mai 2008, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

14 mai 2008

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Gautrin (Verdun) à la motion de M. Proulx (Trois-Rivières) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant le contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec :

(Vote n° 55)

POUR - 40

Arcand	Copeman	Kelley	Paradis
Auclair	Couillard	L'Écuyer	Pelletier
Bachand	Courchesne	<i>[Pontiac]</i>	<i>[Chapleau]</i>
Beauchamp	Dubourg	Lessard	Reid
Béchar	Dupuis	MacMillan	St-Pierre
Bergman	Fournier	Marcoux	Thériault
Blais	Gautrin	Marsan	Tomassi
Boulet	Gonthier	Ménard	Vallée
Charest	Hamad	Normandeau	Whissell
Charlebois	James	Ouellette	
Clermont	Jérôme-Forget	Paquet	

CONTRE - 66

Arseneau	Deschamps	Lapointe	Pelletier
Auger	Deslières	<i>[Crémazie]</i>	<i>[Rimouski]</i>
Beaupré	Desrochers	Laporte	Proulx
Bédard	Diamond	Leblanc	Riedl
Benjamin	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	Roux
Benoit	Domingue	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Roy
Bergeron	Dorion	Légaré	<i>[Lotbinière]</i>
Bérubé	Dufour	Legault	Roy
Bonnardel	Dumont	Lelièvre	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Bouchard	Francoeur	Lemay	Roy Verville
Caire	Gaudreault	Lévesque	Schneeberger
Camirand	Gendron	Malavoy	Simard
Charbonneau	Gingras	Maltais	Taillon
Cloutier	Gosselin	Merlini	Therrien
Côté	Grandmont	Méthé	Trottier
Cousineau	Grondin	Morasse	Turp
Curzi	Harel	Morin	
De Martin	Lapointe	Morissette	

14 mai 2008

[Groulx]

Pagé

Sur la motion de M. Proulx (Trois-Rivières) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant le contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec :

(Vote n° 56)

POUR - 66

Arseneau	Deschamps	Lapointe	Pelletier
Auger	Deslières	[Crémazie]	[Rimouski]
Beaupré	Desrochers	Laporte	Proulx
Bédard	Diamond	Leblanc	Riedl
Benjamin	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	Roux
Benoit	Domingue	[Saint-Hyacinthe]	Roy
Bergeron	Dorion	Légaré	[Lotbinière]
Bérubé	Dufour	Legault	Roy
Bonnardel	Dumont	Lelièvre	[Montmagny-L'Islet]
Bouchard	Francoeur	Lemay	Roy Verville
Caire	Gaudreault	Lévesque	Schneeberger
Camirand	Gendron	Malavoy	Simard
Charbonneau	Gingras	Maltais	Taillon
Cloutier	Gosselin	Merlini	Therrien
Côté	Grandmont	Méthé	Trottier
Cousineau	Grondin	Morasse	Turp
Curzi	Harel	Morin	
De Martin	Lapointe	Morissette	
	[Groulx]	Pagé	

CONTRE - 40

Arcand	Copeman	Kelley	Paradis
Auclair	Couillard	L'Écuyer	Pelletier
Bachand	Courchesne	[Pontiac]	[Chapleau]
Beauchamp	Dubourg	Lessard	Reid
Béchar	Dupuis	MacMillan	St-Pierre
Bergman	Fournier	Marcoux	Thériault
Blais	Gautrin	Marsan	Tomassi
Boulet	Gonthier	Ménard	Vallée
Charest	Hamad	Normandeau	Whissell
Charlebois	James	Ouellette	
Clermont	Jérôme-Forget	Paquet	